

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 24 OCTOBRE 2024

N° 41

Le conseil municipal a été convoqué le 18 octobre 2024 pour le jeudi 24 octobre 2024 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2024.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARTE Claude adjoints.

Mmes NAGA Cécile, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire.

Mrs BERTEAUX Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain.

Excusés : Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme FROMENT Josette a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine

Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M Sylvain PIVET

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M Romuald RICHONNIER

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M Jean-Yves FLOCHON

M JARNET Ludovic a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M THEVENARD Sébastien

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CARMINATI est nommé secrétaire de séance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Cession Terrain zone de Domagne : fixation du prix (délibération N°2024-73).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2024-63 actant la cession d'environ 3000m² d'une partie des parcelles cadastrées :

- A 1959 de 4 303m² située « En Domagne » située en zone UXd au PLU.
- A 1979 de 5 613m² située « En Domagne » située en zone UXd au PLU

Considérant l'avis des Domaines en date du 02/10/2024,

Considérant la division de propriété par le cabinet Chanel Grand en date du 15/10/2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de céder à Monsieur Blanchard et son associé ou toute autre personne pouvant se substituer une partie de la parcelle A 1959 et de la parcelle A 1979 pour 3089m² au prix de 130 000€HT.

1.2. Compte rendu du conseil d'agglomération

Monsieur le maire a présenté les projets conjoints du syndicat Organom, visant à la création d'une chaufferie sur le site de la Tienne, et de l'Agglo qui portera celle d'un nouveau réseau de chaleur sur le nord de l'unité urbaine. La délibération proposant la création de ce nouveau réseau de chaleur constituait l'élément principal de l'ordre du jour.

Ces deux dossiers, complémentaires (chaufferie et réseau de chaleur) permettront de répondre aux exigences normatives, qui doivent conduire à limiter l'enfouissement au strict minimum, et limiter les effets de l'inflation de la taxe sur les activités polluantes (TGAP). La production d'énergie sera valorisée sur des sites importants, dont l'hôpital de Fleyriat. Autre objectif, celui d'essayer de limiter l'évolution de la taxe sur les ordures ménagères, adossée sur le foncier bâti, même si les investissements nécessaires laissent entrevoir une poursuite de la hausse de cette dernière pour les prochaines années.

1.3. Rapport de la Clect

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT qui détermine l'évaluation des charges correspondantes à la gestion de 14 équipements sportifs d'ultra proximité pour 11 communes concernées et à la sortie du dispositif des temps d'activité périscolaires par la commune de Malafretaz.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Salle des familles : présentation du premier rendu

La présentation du premier rendu effectuée le mercredi 25/09 avec l'ensemble des professionnels suivie d'une commission bâtiments le 01/10 a permis de valider les principales propositions. Le projet de la salle des familles a été présenté pour permettre le quitus du conseil à l'établissement de l'APD (avant-projet définitif) par les architectes.

Monsieur Carte remercie la commission pour son engagement et plus particulièrement Romuald Richonnier et Pascal Berteaux qui ont présenté le projet en expliquant les choix de ce premier rendu de la vue d'ensemble et du plan du bâtiment.

Il ressort de ce travail que les parkings, comptant 50 places, seront adaptés à la configuration du terrain, la salle étant positionnée en contre-bas de l'espace de stationnement actuel. Sur proposition des cabinets de maîtrise d'œuvre, la construction sera à ossature bois, avec une architecture qui permettra de valoriser du bois scolyté. Un toit plat facilitera l'intégration paysagère, en limitant les volumes à chauffer à l'intérieur de l'édifice. Cette salle, conçue pour recevoir environ 120 convives, sera doublé d'un préau orienté vers l'espace boisé situé de l'autre côté de la voie conduisant à la salle de sport. Des usages séparés seront d'ailleurs possibles.

Les membres de la commission ont pu répondre aux multiples questions posées, tant pour les équipements intérieurs, les précautions acoustiques ou encore les modes de chauffage ou de rafraîchissement.

Le travail réalisé par la commission bâtiments a été validé à l'unanimité par le Conseil municipal. La future salle des familles permettra de suppléer la vente du bâtiment Peloux et de compléter utilement l'offre à disposition de la vie associative.

2.2 Remise d'ouvrage Îlot Bouvard

Depuis la mise en service du parc, l'éclairage public est à la charge du syndic de copropriété. Pour pouvoir intégrer ce réseau dans notre parc communal, il faut prendre une délibération d'acceptation de remise d'ouvrage moyennant la conformité des installations et la fourniture d'un plan géo-référencé au format SIG du matériel réseau et luminaires.

Les plans fournis n'étant toujours pas conforme et complets, la délibération est reportée à un prochain conseil.

2.3 Demande de subvention cour maternelle Fonds vert (délibération N°2024-71)

Le projet de renaturation de la cour de l'école maternelle a fait l'objet d'une première demande de financement auprès des services du Conseil départemental, et il convient aujourd'hui de saisir l'Etat dans le cadre du fonds vert, appelé à disparaître en 2025, tout au moins pour ce type d'investissements. Il a été rappelé le travail porté par la Commission scolaire, avec pour prochaine étape le lancement d'une consultation visant à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le dossier a été finalisé par notre référent des Petites villes de demain, chargé de l'accompagnement de notre commune de Ceyzériat.

2.4 Demande de subvention restauration chemin du Vallon des faulx (délibération N° 2024-72)

L'accès à la cascade est momentanément interrompu en raison d'importants désordres sur les marches d'escalier.

Le conseil municipal approuve les travaux et sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles.

Un soutien financier à hauteur de 50% pourrait être obtenu pour une dépense estimée entre 9000 et 10 000 euros.

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1 Point sur le projet de réaménagement de l'avenue du Revermont et de ses abords.

Monsieur Alexandre Carminati fait le point sur l'avancement du dossier et précise le calendrier de l'opération. La consultation des entreprises se terminera le 8 novembre, pour permettre une validation en conseil municipal le jeudi 28 novembre. Le début des travaux reste envisagé pour le courant du mois de janvier.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 19 septembre 2024 de Lucas MAZUY
Sur un terrain situé 136 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 222, 0015, 221, 0014, 205, 0013, 329 & 331 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 4274 m²
Pour construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 20 septembre 2024 de Pierre BROIZAT
Sur un terrain situé 350 allée le Cart
Parcelle(s) N° 388 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 800 m²
Pour surélévation pour création pièce habitable

Demande en date du 09 octobre 2024 de Benjamin MOINE
Sur un terrain situé 12 allée des Bouleaux
Parcelle(s) N° 350 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1411 m²
Pour création surface habitable, modification de façade et création de garage

Demande en date du 18 octobre 2024 de SCI GALIS DEVELOPPEMENT
Sur un terrain situé ZA Les Plans
Parcelle(s) N° 179 Section ZA située(s) en zone UX'
D'une superficie totale de 1329 m²
Pour construction d'un bâtiment artisanal

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Demande en date du 03 octobre 2024 de Myriam POMMIER Sébastien REDON
Sur un terrain situé 398 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 388p Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1657 m²
Pour réhaussement de la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 15 octobre 2024 de Ghislain & Astrid BAUDET
Sur un terrain situé 10 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 549 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 801 m²
Pour ajout d'une fenêtre en façade nord

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 12 septembre 2024 de Christophe COLUCHE
Sur un terrain situé 1 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 216 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 970 m²
Pour isolation extérieure, changement de menuiserie et pose de volets roulants

Demande en date du 12 septembre 2024 de SILISUN
Sur un terrain situé 97 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2026 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 591 m²

Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture
Demande en date du 16 septembre 2024 de Hugo COLLET
Sur un terrain situé 21 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 885 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2341 m²
Pour remplacement de fenêtres

Demande en date du 19 septembre 2024 de Franck PROVILLARD
Sur un terrain situé 30 rue Antoine Thermes
Parcelle(s) N° 210 Section AL située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 272 m², pour la rénovation d'une maison de village et division
en 3 appartements destinés à la location.

Demande en date du 24 septembre 2024 de Sylvia PAOLI
Sur un terrain situé 39 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 495 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1119 m²
Pour pose d'une pergola et d'une pompe à chaleur

Demande en date du 24 septembre 2024 de Philippe LAMBERT
Sur un terrain situé 258 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 387 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1244 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 25 septembre 2024 de Véronique LENOBLE
Sur un terrain situé 30 chemin des Platières
Parcelle(s) N° 176 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1092 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 26 septembre 2024 de FLAVIE SANTE
Sur un terrain situé 23 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 958 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 498 m²
Pour réfection de toiture, changement des huisseries et réaménagement des combles

Demande en date du 27 septembre 2024 de Séverine MOINARD
Sur un terrain situé 15 impasse du Pressoir
Parcelle(s) N° 62 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 74 m²
Pour pose d'un vélux

Demande en date du 30 septembre 2024 de Yves RANDU
Sur un terrain situé 179 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 725 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1385 m²
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 01 octobre 2024 de Patrick LAMY
Sur un terrain situé 10 chemin de la Combe
Parcelle(s) N° 515 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1345 m²
Pour édification d'un abri de jardin

Demande en date du 01 octobre 2024 de Jean-Paul DONGUY
Sur un terrain situé 13 allée des Sorbiers
Parcelle(s) N° 388 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 827 m²
Pour édification d'une pergola

Demande en date du 01 octobre 2024 de Renaud LAMARRE
Sur un terrain situé 1 rue de Savoie
Parcelle(s) N° 393 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 130 m²
Pour ravalement de façade en pierres apparentes

Demande en date du 17 octobre 2024 de ECO PERF HABITAT
Sur un terrain situé 903 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 448 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 296 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 14 septembre 2024 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 2 allée de la Biscuiterie
Parcelle(s) N° 975, 977 & 996 Section AL située(s) en zone UBb
D'une superficie totale de 8196 m²

Demande en date du 14 septembre 2024 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 167 route des Métras
Parcelle(s) N° 67, 68 & 478 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 493 m²

Demande en date du 20 septembre 2024 de SELAS MANIGAND CHIBI
Sur un terrain situé 18 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 674 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 340 m²

Demande en date du 24 septembre 2024 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé ZA Les Plans
Parcelle(s) N° 179 Section ZA située(s) en zone UX'
D'une superficie totale de 1329 m²

Demande en date du 04 octobre 2024 de SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN
Sur un terrain situé 122 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 169 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 750 m²

V – Vie scolaire et périscolaire (C TRENTESAUX)

5.1 Assemblée générale du sou des écoles

C'est une association très dynamique qui a réalisé beaucoup d'activités au cours de l'année écoulée et qui a de nouveau plein de projets pour l'année à venir.

Les principales activités pour 2023/2024 :

- Participation au défilé de la Grand'Margot avec la réalisation d'un char. Participation reconduite cette année.
- La fête d'Halloween le 31 octobre avec une chasse aux trésors. Cette manifestation est organisée pour les enfants du village mais ne rapporte aucun bénéfice. Elle sera reconduite cette année sous la halle jeudi prochain.
- Le marché de Noël le 8 décembre avec 30 exposants et 176 parts de croziflette vendues.
- La Vente de fromage a eu un beau succès avec 62 commandes soit 125 kg de fromage.
- Le Loto : la plus grande manifestation en organisation et réalisation. Très grande participation avec un bénéfice de 7188 €
- La Participation à la foire aux vins permet un bénéfice de 1200€
- Festico avec 143 participants malgré une météo médiocre et la fête des écoles en juin pendant laquelle le sou organise des stands : maquillage, jeux, buvette ...

Félicitations aux parents de cette association dynamique toujours en recherche de bénévoles même ponctuellement. Ils remercient la mairie pour la subvention de 650 € qui leur est accordée.

Ces manifestations ont permis de financer les différents projets des écoles : les sorties théâtre, une soirée à la JL, visite de la grotte de la Balme la semaine handisport et les intervenants notamment en maternelle, soit environ 800€ accordés à chaque classe.

Ces manifestations seront reconduites pour cette année scolaire.

5.2 Point sur le périscolaire encadrant les temps périscolaires

Mme Monot a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1 octobre.

Mme Gallet a été recrutée pour une heure par jour sur le temps méridien de 12 à 13h.

Mme Zeid, AESH sur la maternelle, assure également une heure de 13h à 14h pour encadrer les enfants en situation de handicap.

Tout le personnel encadrant de l'école, soit 9 personnes, a suivi un stage les 21 et 22 octobre sur le thème : « Accueil des enfants présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire et périscolaire » organisé par le CNFPT. Stage très dense et très enrichissant.

VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)

6.1 Assemblée générale du tennis du 20/09

Rapport d'activité :

111 adhérents en 2023-2024 dont 58 jeunes et 53 adultes

1 salarié à mi-temps et 2 encadrants diplômés

Des stages sont organisés sur les vacances scolaires.

Soirées sponsors et repas des finales lors du tournoi.

Soirée dansante sur le thème des années 80 : 150 participants

Bilan sportif :

+35 ans : 21 adhérents

-35ans : 34 participants

Coupe des dames une équipe du club est en finale.

Organisation du tournoi Open en fin d'année avec la participation d'ALOAS

Commission sponsoring : Un très bon travail a été effectué par l'équipe : 36 sponsors avec un ticket moyen de 150 euros

Bilan financier : résultat de 118 euros sur l'année. La commune est remerciée.

Projet 2025 :

Maintenir les tarifs

Adhésion : 90 euros

Cours : 200 euros

Pour les enfants 55 euros et 180 euros de cours.

Tennis couvert sur Montagnat: Dépôt du permis en janvier 2025.

Le club doit écrire le projet de club et faire une demande de subvention auprès de sa fédération.

Elections :

Démission du président.

3 nouvelles entrées au conseil d'administration.

Nouveau bureau : Agnès RIBEYRON (co-Présidente), Aurélie PETROSINO (co-Présidente), Stéphane LIOTARD (Trésorier), Salim FILALI (Secrétaire), Charlotte CORNU (Secrétaire).

6.2 Association Rythme danse du 17 octobre.

Assemblée générale extraordinaire

Modification des statuts : Cette modification fait suite à la demande du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports lors du renouvellement de l'agrément Jeunesse et Education Populaire de l'association : « le conseil d'administration est ouvert aux jeunes de plus de 16 ans, à l'exception du bureau ».

Conjointement, le conseil d'administration propose de faire une actualisation globale des statuts dont la dernière version date de 2016.

Rapport moral :

Cette assemblée générale clôture l'année 2023/2024.

Durant cette saison, 109 élèves ont été accueillis (86 enfants et adolescents et 23 adultes) soit 5 de moins que l'année précédente :

- le cours de danse africaine n'a pas été reconduit suite au départ de la professeure
- un nouveau cours de barre à terre a été ouvert pour les adultes
- les élèves ont été moins nombreux au cours d'éveil 4-5 ans
- deux cours de contemporain ados ont été arrêtés par manque d'élèves
- beau succès du hip-hop avec 24 élèves

Cette année a été marquée par le décès de Madame Josie Camozzi, professeur investie dans l'association depuis de nombreuses années. Ses cours ont été maintenus en recrutant Madame Sarah Laurent en mai nouvelle professeure de contemporain.

Durant cette année, il y a eu la présentation d'élèves au concours ARDRA de danse contemporaine avec leur professeur Josie. Une nouvelle fois, l'association a été bien représentée en revenant avec 3 récompenses :

- Lilou Palmieri a eu le 3ème prix en solo
- Gabrielle Blondeau et Juliette Bernard ont obtenu le 2ème prix en duo.

Des évènements ponctuels :

- Calendriers 2024 :
- Stage de danse adulte (salsa, bachata) en avril : 33 participants
- Distribution de médailles à chaque élève
- Distribution de T-shirts
- La saison a été clôturée par le traditionnel gala de fin d'année qui a eu lieu le samedi 29 juin au centre festif...

Le président remercie sincèrement toute l'équipe pour son investissement et sa bonne humeur.

2. Rapport financier

Les comptes de l'exercice clos au 30/09/2024 qui affiche un résultat bénéficiaire de 1 308 € (contre 2 775 € l'année précédente).

Les comptes sont équilibrés depuis deux ans grâce aux subventions versées par la mairie de Ceyzériat (1 750 €) et le département de l'Ain (2 314 €) qui sont remerciés pour leur soutien financier très important pour l'association.

Les frais d'inscription et les cotisations annuelles versés les adhérents ne couvrent pas les salaires des professeurs. L'association a fait le choix de maintenir des tarifs abordables pour les familles et de rémunérer correctement les professeurs, en contrepartie il faut un taux de remplissage minimal c'est pourquoi certains cours ne sont pas maintenus faute d'un nombre d'élèves suffisant.

Les subventions ont servi à financer l'achat de costumes pour le gala, et à renouveler du matériel audio (chaîne-hifi).

La vente des calendriers a permis de dégager un petit bénéfice grâce au nombre de commandes.

La diminution du résultat annuel par rapport à 2023 s'explique par la baisse du bénéfice du gala (de 2 000 € à 500 €) compte tenu d'un nombre moins important de spectateurs, d'un prix du billet adulte réduit.

L'association n'a aucune dette et dispose d'une trésorerie sécurisante : 34 708€ (équivalent au budget annuel de fonctionnement).

Budget prévisionnel 2024-2025 :

- 97 adhérents à date, on devrait arriver à une centaine d'élèves
- Moins de cours déficitaires grâce à un meilleur taux de remplissage
- Les comptes seront bénéficiaires uniquement si les subventions sont renouvelées

3. Nouvelle saison

Cette année 3 professeurs accompagnent les élèves:

- Madame Caroline Pulcini pour les cours d'éveil, modern jazz, barre à terre et initiation soit 6 cours.
- Madame Sarah Laurent enseigne l'initiation, le contemporain et la préparation aux concours avec 6 élèves.
- Monsieur Sébastien Lavigne interviendra pour les stages de danse latino.
- Monsieur Ali Achahbar, nouveau prof de breakdance.

Projets 2024-2025 :

- Projets reconduits.
- projet avec le pôle territorial Bresse : préparation d'un spectacle qui associera des écoles de danse et de musique du secteur.
- Danse classique : Caroline se propose d'organiser un stage de danse pour relancer l'activité.

- Ali va proposer un ou plusieurs stages de breakdance. Il souhaite également emmener des élèves assister à un spectacle de professionnels à Bourg-en-Bresse, éventuellement un « battle » à Nantua..

Il proposera en fin d'année un atelier autour de la confection de T-shirts personnalisés en vue

du gala. Événuel stage break-moderne, voire stage adultes « hip-hop ». Ali propose aussi des ateliers avec des tout-petits (dès 2-3 ans)

- Participation à la fête de la Grand Margot : si le nombre le permet

- Gala de fin d'année : cette saison il aura lieu dimanche 29 juin 2025 à 15h au centre festif.

4. Elections des membres du conseil d'administration et du bureau

Bureau :

- Président : Yoann BILLARD
- Trésorier : Julien CANCIANI
- Secrétaire : Raya PONCIN

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)

7.1 Commission du 22 octobre

La commission s'est réunie le 22 octobre, avec notamment à l'ordre du jour le tarif des salles 2025.

Après une hausse de 2% en 2022, de 6 à 12 % suivant les salles en 2023 et de 3% en 2024, la commission souhaite proposer une pause dans les augmentations pour 2025 afin que les tarifs puissent rester accessibles à tous nos concitoyens.

Cette proposition tient également compte de la stabilité retrouvée des charges énergétiques, conduisant à ne pas augmenter le tarif de location des salles pour 2025.

Par contre, afin de dissuader les usagers non respectueux des lieux et des usages du centre festif, il est proposé d'augmenter le montant des cautions en cas de non-respect des règles du contrat de location et de passer la caution pour ménage de 450 € à 500 € et la caution pour dégradation de 800 € à 1000 €. Il est rappelé qu'en cas de non-respect des règles d'utilisation du centre festif et notamment de tapage nocturne et désordres les deux cautions peuvent être réclamées.

Enfin, pour être en conformité, le Conseil a souhaité délibérer pour la création de tarifs pour la salle des associations et l'ancienne bibliothèque lorsqu'elles sont mises en location à des usagers autres que les associations. Il est bien entendu que ces locations restent exceptionnelles et que les associations restent prioritaires quant à leur utilisation. Cependant il arrive qu'elle soit louée à des prestataires extérieurs, c'était le cas récemment avec Orange pour des réunions d'information sur la fibre. C'est pourquoi, il a été proposé pour ces deux salles le tarif de 50 € la ½ journée et 80 € la journée avec une caution pour dégradation de 100 € et une autre pour le nettoyage. En cas de dégradation supérieure à 100 € le montant réel pourra être demandé.

Ces salles restant principalement municipales et associatives, le conseil, suivant en cela les propositions de la commission, ne souhaite pas qu'elles soient proposées à des particuliers et que leurs tarifs ne soient pas diffusés afin de limiter leurs indisponibilités.

7.2 Assemblée de Créa tout va.

L'Assemblée Générale a commencé par les remerciements de ses membres à la Municipalité et à l'Agglomération pour leur soutien financier et aux agents communaux pour leurs interventions techniques. Elle a remercié également ses animateurs et co-présidentes qui

font que cette association se porte bien. Les nombreux stages et ateliers durant l'année le démontre bien tout comme l'exposition annuelle à la cave des chartreux avec 232 visiteurs, une belle réussite avec de nombreux échanges. Créa Tout Va compte 68 adhérentes et 7 ateliers différents (Acrylique Pastel, Aquarelle, Art floral, Cartonnage, Couture, Patchwork et Scrapbooking) ainsi que des stages Powertex, Macramé et Origami.

Le rapport financier montre également une excellente santé budgétaire puisque l'association termine l'année avec un solde excédentaire de 2698.92 € résultat de 11769.54 € de recettes (dont 850€ de subventions) et 9070.62€ de dépenses (dont 7768.46€ de charges de personnel). Les avoirs en banque sont de 12 118.74€

L'association réfléchit à investir sur certains ateliers afin de les renforcer ou de les faire mieux connaître.

Le verre de l'amitié a clôturé cette assemblée fort sympathique avec une nouveauté pour cette nouvelle saison, l'adhésion d'un membre masculin dans cette association à ce jour 100 % féminine.

7.3 Commémoration du 11 novembre.

La commémoration aura lieu à 11h devant le monument aux morts. Outre les associations mémorielles et d'anciens combattants, nous aurons le plaisir d'être accompagnés cette année par l'Union Musicale, le CME et des élèves de la classe CM1 de M. Jaillet.

VIII – Questions diverses

Prochain conseil municipal

Le jeudi 28 novembre à 20h.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,